



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

Identificateur de produit	LATICRETE® PERMACOLOR® Select Color Kit
Autres moyens d'identification	Aucune.
Usage recommandé	Coulis.
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
Nom de la société	LATICRETE International
Adresse	1 Laticrete Park, N Bethany, CT 06524
Téléphone	(203)-393-0010
Personne-ressource	Steve Fine
Site Web	www.laticrete.com
Numéro de téléphone d'urgence	Appeler CHEMTREC jour et nuit États-Unis/Canada – 1.800.424.9300 Mexique - 1.800.681.9531 À l'extérieur des États-Unis/Canada 1.703.527.3887

## 2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Cancérogénicité	Catégorie 2
Dangers environnementaux	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Avertissement
Mention de danger	Susceptible de provoquer le cancer.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Stockage	Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Non classé.
Renseignements supplémentaires	Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Le calcium-silice-aluminium		65997-17-3	0 - 90
Oxyde de fer		1309-37-1	0 - 60

Dioxyde de titane	13463-67-7	0 - 50
Trioxyde de dichrome	1308-38-9	0 - 40
Noir de carbone	1333-86-4	0 - 15

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

#### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. Consulter un médecin si des troubles apparaissent.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Toux. Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ne pas aspirer si les aspirateurs ne sont pas munis de filtres HEPA. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

#### 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Minimiser la formation de poussières en suspension dans l'air. Ne pas respirer les poussières. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
Le calcium-silice-aluminium (CAS 65997-17-3)	TWA	0.2 fibres/cm <sup>3</sup>	Fibre.
		5 mg/m <sup>3</sup>	Fibre, totale
		5 mg/m <sup>3</sup>	Total des particules.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m <sup>3</sup>	
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.
Le calcium-silice-aluminium (CAS 65997-17-3)	TWA	0.2 fibres/cm <sup>3</sup>	Fibre.
		5 mg/m <sup>3</sup>	Fibres inhalables.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Inhalable
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Poussière.
		5 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
		3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Le calcium-silice-aluminium (CAS 65997-17-3)	TWA	0.5 fibres/mL	Fibres respirables.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	5 mg/m3 3 mg/m3	Fraction inhalable. Fraction inhalable.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m3	Fraction respirable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Le calcium-silice-aluminium (CAS 65997-17-3)	TWA	1 Fibres/cm3n	Fibre.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	10 mg/m3 3.5 mg/m3	Poussières totales.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)	TWA	5 mg/m3	Poussière et émanations.
		10 mg/m3	Poussières totales.

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau****Protection des mains**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Autre**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Protection respiratoire**

Si la ventilation est inadéquate ou s'il y a un risque d'inhalation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre à particules.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

**Considérations d'hygiène générale**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence****État physique**

Solide.

**Forme**

Poudre.

**Couleur**

Diverses couleurs.

**Odeur**

Aucune.

**Seuil olfactif**

Sans objet.

**pH**

Sans objet.

**Point de fusion et point de congélation**

Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition**

Sans objet.

**Point d'éclair**

Sans objet.

<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Ininflammable.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Tension de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Modérément soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Sans objet.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Sans objet.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucun(e) dans des conditions normales.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.
<b>Contact avec les yeux</b>	La poussière peut irriter les yeux.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Toux. Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	3.43 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 3000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 8000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	La poussière peut irriter les yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)		Irritant
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)		Irritant
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non classé.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non un sensibilisateur de la peau.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Susceptible de provoquer le cancer.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)		A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>		
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)		Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)		Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)		Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)		Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)		2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)		2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Oxyde de fer (CAS 1309-37-1)		3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)		3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Danger par aspiration</b>	En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration.	
<b>Effets chroniques</b>	L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires.	

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Poisson	CL50 Leuciscus idus	>= 1000 mg/l, 96 heures

<b>Persistence et dégradation</b>	Ce produit contient des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

### 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Trioxyde de dichrome (CAS 1308-38-9)

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### Règlements internationaux

##### Convention de Stockholm

Sans objet.

##### Convention de Rotterdam

Sans objet.

##### Protocole de Kyoto

Sans objet.

##### Protocole de Montréal

Sans objet.

##### Convention de Bâle

Sans objet.

#### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	02-Mai-2017
<b>Date de la révision</b>	-
<b>Version n°</b>	01
<b>Références</b>	HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (registre des effets toxiques des substances chimiques) (RTECS)
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la norme JIS Z 7253:2012. Renseignements supplémentaires fournis sur la fiche de données de sécurité. Les informations contenues dans cette FTSS proviennent de sources que nous considérons comme fiables, sans pouvoir toutefois le garantir. De plus, votre utilisation de ces informations n'est pas de notre ressort et peut dépasser nos connaissances. Ainsi, ces informations sont fournies sans responsabilité ni garantie, que ce soit de manière expresse ou sous-entendue.